

89dis
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : BOULEVARD DOCTEUR JACQUES MINET
13140 MIRAMAS
903 799 195 RCS SALON-DE-PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Monsieur Manuel PETITJEAN,

Propriétaire de la totalité des 800 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 89dis,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Changement de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 26 « Exercice social » des statuts,
- Suppression du Titre IX « Autorisation d'engagements postérieurs à la signature des statuts - Nomination du premier gérant » des statuts,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de modifier, avec effet à la date de ce jour, la date de clôture de l'exercice social, initialement fixée au 31 octobre, pour la fixer au 30 novembre de chaque année.

L'exercice social en cours ouvert le 1^{er} novembre 2024 aura donc une durée exceptionnelle de 13 mois et sera clos le 30 novembre 2025 aux lieu et place du 31 octobre 2025.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier, avec effet à la date de ce jour, l'article 26 « Exercice social » des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 26 – EXERCICE SOCIAL

*L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le **1^{er} décembre** pour se terminer le **30 novembre**. »*

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de supprimer, avec effet à la date de ce jour, le Titre IX « Autorisation d'engagements postérieurs à la signature des statuts - Nomination du premier gérant » des statuts, devenus sans objet.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

* * *

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et qui sera consigné sur le registre de ses décisions.

ACTE DÉMATÉRIALISÉ

Le présent acte est signé par voie électronique par le biais de la plateforme DocuSign, ce que le soussigné reconnaît et accepte expressément. Le présent acte a été déposé sur ladite plateforme, permettant au soussigné de le signer au moyen d'un accès personnel sécurisé.

<u>Monsieur Manuel PETITJEAN</u>	Signé par : Manuel PETITJEAN 9693CD8B7D334F0...
---	---